

ASVPNF CHAPÔ 2025 A 34

Turpitudes et contre-turpitudes cléricales et ecclésiales

(suite du 10 avril 2025)

Les visiteurs sont invités à rester informés tant la libération de la parole conduit à des révélations dont la simple énumération et l'accumulation qui en résulte ne cessent de provoquer indignation et colère devant toutes les violences perpétrées sous protection divine au sein de institutions de l'Eglise catholique. En [cliquant ici](#) ils trouveront une série d'articles mis en ligne récemment sur des sites qu'on ne peut suspecter de partialité en la matière. Ils contribuent à étayer le fait qu'ils révèlent un véritable cataclysme dont on ne connaît pas à ce jour l'amplitude.

1. Diocèses en faillite : bientôt les prêtres au boulot ?

par

Golias, 2 avril 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/04/02/dioceses-en-faillite-bientot-les-pretres-au-boulot/>

Le 17 novembre 2024, *Le Nouvel Obs* rééditait, en l'actualisant sur son site internet, un article datant de 1974 : « À la question sur la nécessité pour les prêtres de travailler en dehors de leur sacerdoce, que posait il y a un demi-siècle notre hebdomadaire, la réponse est restée négative. Exposant les finances et propriétés de l'Église catholique en France, Claude-François Jullien concluait : 'Quelques évêques reconnaissent qu'un jour ou l'autre il faudra bien que les prêtres travaillent pour se nourrir, et ils ne le regrettent pas' »¹. Au milieu des années 1970, des évêques approuvaient cette perspective, d'autres y étaient opposés... Mais aujourd'hui, la question est réfléchie en lien avec la Mission de France² car cette perspective de prêtres diocésains au travail fait désormais partie des solutions financières pouvant s'imposer.

Durant cinquante ans, les finances de l'Église de France ont tenu cahin-caha. D'abord par les apports des pratiquants les plus âgés restant attachés à la pratique dominicale, aux baptêmes de leurs petits-enfants, aux mariages religieux de leurs enfants et aux obsèques dans leur église. Or ces ressources issues de la pratique religieuse s'en allaient progressivement avec eux.

Au début du XXI^e siècle, l'Église de France a voulu miser davantage sur le denier du culte défiscalisé. Dans un premier temps, le denier a vraiment pris une part prépondérante dans les ressources. Mais il se contracte à son tour. Parallèlement, l'Église de France s'est engagée dans une gestion financière de plus en plus rigoureuse. Tandis que les

déficits de fonctionnement étaient comblés par les réserves accumulées au cours des décennies d'après-guerre et les plus-values issues de ses propriétés immobilières, les diocèses sont désormais au pied du mur : *leur système financier tient de moins en moins*. Les financiers des diocèses ont bien conscience de ces évolutions, les évêques aussi. Mais ils préférèrent occulter l'érosion du denier de l'Église *stricto sensu*. *Ils ne prennent pas en compte le ras-le-bol des paroissiens*. Ils continuent à vouloir garder la main sur les églises paroissiales. Ils préconisent des fraternités « missionnaires » sans remise en cause de l'histoire des dogmes tels que bousculés par les biblistes et historiens. Avant d'aborder directement ces constats, les dernières productions chiffrées, soit directement pour lancer la campagne du denier du culte 2024, soit par l'intermédiaire des données communiquées à France générosités, vont permettre d'actualiser les tableaux régulièrement mis à jour pour nos lecteurs.

Dans sa synthèse du panorama des générosités qui vient d'être publié en décembre 2024³ « le syndicat professionnel des associations et fondations faisant appel à la générosité du public, en rapporte le constat : *« Entre 2019 et 2022, le montant des dons déclarés a progressé de 23 %, avec une croissance moyenne annuelle de 7 %, supérieure à celle constatée sur 16 ans. Cette tendance doit être mise au regard du contexte exceptionnel de ces dernières années, avec la crise sanitaire de la COVID-19 et le début de la guerre en Ukraine. »*

2. Eglise catholique : une crise sans précédent - Autopsie d'un système

par

Golias, 19 mars 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/03/19/eglise-catholique-une-crise-sans-precedent-autopsie-dun-systeme/>

Le bilan d'une crise effroyable

Le diagnostic de décès du système clérical catholique est annoncé dès le titre de l'ouvrage. Il donne le ton dramatique de la situation et exige l'examen approfondi d'une organisation criminogène qui non seulement produit les conditions des abus qu'elle génère, mais « les permet et les cache ». C'est pourquoi il importe de mettre en évidence comment ce système fait vaciller tout l'édifice. On constate assez vite qu'il l'atteint sous trois angles en même temps : par les clercs qui se rendent coupables de perversions sexuelles, par leurs complices qui se taisent et par tout l'entourage que la vérité aveugle et qui préfère ne voir *qu'a posteriori* l'étendue de l'horreur.

Pourtant, si la crise des abus révélés par la Ciase en France mérite d'être reconsidérée avec le recul de quelques années, si elle doit être confrontée à ce qui s'est produit partout dans le monde, c'est que l'autrice ne désespère pas de son Église. Mais pour la sauver, il va falloir cerner les causes du

mal qui la ronge et proposer des solutions en se demandant ce qu'il est possible de conserver de sa structure.

L'Église « en a vu d'autres » ?

Dans son examen des événements auxquels l'Église catholique a été confrontée depuis les invasions barbares jusqu'à ses collisions plus ou moins frontales avec le communisme, les autres totalitarismes, le relativisme, le consumérisme, ... Christine Pedotti nous fait remarquer que ces chocs impactaient généralement l'institution de l'extérieur. Or, dans le drame mis en évidence ces dernières années, le mal a pris une autre tournure : il vient désormais de l'intérieur du corps clérical. Et il se diffracte en deux facettes, hélas, complémentaires : d'une part, les délits et les crimes proprement dits, de l'autre, le déni et le silence sur ceux-ci. Et dans ce monde clos, **« la chaîne du mensonge et de la dissimulation, elle, n'épargne quasiment personne »** (p. 15), ni les clercs, ni les religieux, ni les évêques, pas même les derniers papes, car : **« Toujours, le même premier réflexe a été de refuser de voir et de croire »** (p. 18) que des prédateurs se dissimulaient dans leurs rangs, feignant d'ignorer les plaies et souffrances alentour. Le constat est d'autant plus grave que, même géographiquement, aucun continent, aucun pays, n'a échappé au drame. Dès lors, la **« théorie de la brebis galeuse »** étant définitivement exclue, il faut chercher à comprendre ce qui s'est passé exactement pour en déduire les causes.

3. La justice ecclésiale en question : Dérives sectaires dans l'Eglise

Golias, 11 mars 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/03/11/la-justice-ecclesiale-en-question-derives-sectaires-dans-leglise/>

Inefficaces et dommageables, les lenteurs de la justice ecclésiale

Le présent document est d'abord un constat...

le constat de délais choquants, invraisemblables mais pourtant réels, souvent de plusieurs décennies, pour aboutir, quand la volonté s'en manifeste enfin, à quelques réformes et à une sanction d'un abuseur dans une communauté religieuse.

A partir de ce constat sans appel, dans l'intérêt des victimes, nous formulons des propositions. On pourra toujours ergoter, discuter des chiffres ou des dates présentés dans ce synopsis. Cela ne change rien : nous nous sommes efforcés de rester factuels et de ne retenir qu'une quinzaine de cas probants. Face à la légèreté avec laquelle de multiples abus ont été, ou plutôt n'ont pas été pris en compte ou encore ont tardé à l'être, un sursaut s'impose. L'objectif du présent document est de le provoquer. **L'AVREF**

« Les hommes ne font jamais le mal aussi complètement et aussi joyeusement que quand ils le font pour des raisons religieuses. » Blaise Pascal

1 - L'abus florissant

Dans son adresse aux chrétiens de l'île de TIMOR EST en Indonésie en septembre 2024 le pape François s'est exprimé sur le problème des abus perpétrés dans l'Eglise et a reconnu que l'abus est « **flowering all over the world** », « florissant partout dans le monde. D'autre part « Une survivante affirme que les retards et le manque de transparence dans les cas d'abus sont **retraumatisants** », tel est le titre retenu par la publication catholique américaine Crux Now dans son édition du 30 octobre 2024 qui développe ce phénomène. Ces deux constats sévères introduisent bien l'objet du présent document.

Notre association, l'AVREF, s'est créée il y a un quart de siècle pour justement dénoncer ces abus, les prévenir autant que faire se peut et aider les victimes. Une des principales raisons pour lesquelles ils « **fleurissent** » selon l'expression papale, c'est bien la lenteur des délais mis par l'institution ecclésiale, au niveau local ou central, à les reconnaître, à les sanctionner et enfin à prendre les mesures qui s'imposent pour les éviter. C'est ce problème que nous avons tenu à poser en présentant ce récapitulatif des délais constatés.

Nous avons surtout noté les abus qui sont tus quand celui ou celle qui en est l'auteur est lui-même ou elle-même le fondateur ou le supérieur de ladite communauté, ce qui rend évidemment impossible pour la victime tout recours à la

hiérarchie. C'est ce que nous démontrons en annexe en présentant les principales péripéties qui ont finalement abouti au dévoilement de la vérité.

La liste est loin d'être exhaustive. Peu importe : notre but n'est pas d'être exhaustifs, mais suffisamment démonstratifs pour réclamer et faire admettre pour les victimes actuelles ou potentielles l'emploi généralisé du **principe de précaution** toujours négligé.

2 - Le principe de précaution

On ne saurait reprocher à une justice quelle qu'elle soit de prendre son temps et de juger dans un climat favorable, en tout cas dans un climat plus apaisé que celui qui est issu immédiatement de la confrontation ou de l'abus perpétré.

C'est pourquoi la Justice, qu'elle soit celle de l'État ou de l'Église, maintient ce principe fondamental qui est celui de la **présomption d'innocence** tant que la culpabilité de l'accusé n'est pas démontrée et que le jugement de la personne suspectée n'est pas prononcé. Ce principe est bon. Nous y souscrivons, mais son invocation est insupportable pour les victimes quand la procédure traîne en longueur. Elle l'est encore plus quand il y a déni de réalité, silence, refus de réponse, ou allongement délibéré des délais au vu et au su de tous.

C'est pourquoi l'AVREF demande qu'à la **présomption d'innocence** soit associée immédiatement et de façon incontournable son corollaire qui est la **présomption de sincérité** des victimes et des plaignants. Il convient de les

écouter, de les prendre au sérieux et de les soutenir car elles accomplissent un immense effort quand elles parviennent à libérer leur parole.

Reconnaître la **présomption de sincérité des victimes**, c'est en admettre la conséquence pratique : tant qu'on est au stade de l'enquête, si tant est qu'on accepte de mener une enquête car là aussi il y a des délais, des dénis et des vices possibles de procédure qui la retardent ou même l'enterrent. Tant qu'on en est ensuite au stade de la procédure il est élémentaire et impératif d'appliquer ce principe de base reconnu de tous :

le principe de précaution.

La précaution qui devrait s'imposer c'est de considérer, a priori, que les plaignants ont dit la vérité et que, par conséquent, peut-être d'autres victimes n'osent pas encore se manifester par crainte de rétorsions. Il convient donc d'appliquer certaines règles pour éviter que leur liste ne s'allonge encore. Le risque est trop grand surtout quand il s'agit non pas de délits, mais de crimes, de crimes sexuels, d'abus psycho-spirituels qui détruisent la personnalité et peuvent mener au suicide. 28/01/2025 © AVREF 2025 5/25

3 - Les mesures de prévention

Ces mesures de prévention que nous préconisons sont les suivantes :

Protéger les plaignants ; éviter qu'ils ne soient en contact avec les abuseurs dits « présumés », leur offrir des garanties de sécurité contre chantages et rétorsions ;

Protéger la Communauté : suspendre temporairement de ses fonctions la personne suspectée, l'éloigner du lieu des abus dénoncés ;

Protéger les victimes potentielles, surtout si le coupable présumé est averti de l'enquête parce qu'il a autorité hiérarchique et qu'il est le responsable de la communauté,

- Rendre publiques les conclusions des enquêtes, et les sanctions prononcées,
- Stopper toute entrée de postulant/e, interdire tout prosélytisme, toute prise de vœux, qu'ils soient même temporaires, ou toute ordination, dans la communauté concernée,
- Veiller sur les plus jeunes, sur ceux qui peuvent se trouver en situation de dépendance, de fragilité (étrangers, migrants) ou dans une relation de subordination.
- Interdire toute communication sur les réseaux sociaux assimilable à du racolage, contrôler l'usage des techniques dites « d'influence » qui ont tendance à se développer.

Si le coupable présumé est un pécheur dont l'Eglise attend le repentir, il devra le matérialiser et le manifester auprès des victimes ou de ceux qui les représentent.

Faute de quoi les excuses privées ou publiques ne sont que des mots. Que vaut une demande de pardon qui reste verbale ?

Le lecteur trouvera à l'appui de nos propositions le récapitulatif des délais de prise en compte des abus recensés dans diverses communautés représentatives d'origine française ou étrangère. Une annexe plus

détaillée présentant la séquence des événements essentiels enregistrés durant ces longues années d'attente justifie les résultats chiffrés présentés dans le récapitulatif.

Avertissement

Nous devons au lecteur du document qui suit des explications sur le mode de calcul du délai que nous affichons. En effet nous pouvions partir de la date à laquelle il est démontré que les premiers abus avaient été commis. Nous pouvions aussi partir de la date à laquelle il est patent que l'autorité ecclésiastique était informée des dysfonctionnements qui ont été rapportés.

Nous avons privilégié la seconde formule. Il peut y avoir de légères divergences avec des dates spécifiques ou dans le calcul des délais en raison du secret généralement observé suite aux premiers abus soit par les victimes qui sont sous emprise, soit par une autorité ecclésiastique qui, plus que tout, redoutait le scandale.

L'investigation a donc été difficile. C'est pourquoi nous nous en sommes tenus à un nombre de cas limité.

Ils sont toutefois suffisamment représentatifs de l'aspect systémique du problème soulevé. En outre ce sont des cas pour lesquels les fondateurs ou les supérieurs des victimes étaient directement en cause, ce qui, a priori, renforçait leur impunité. Nous tenions à souligner la grande difficulté

de ces situations pour celles et ceux qui les ont connues et subies.

Ce qui suit est une compilation résultant du recoupement des nombreuses sources publiques ou privées dont nous disposons, signalements, témoignages, articles publiés, mais aussi, de façon très simple, les sites internet des communautés concernées qui sont souvent très révélateurs.

Nous avons pris le soin de rester factuels ; nous remercions toute personne qui pourra nous permettre de compléter ce que nous publions et d'améliorer ce synopsis.

Définition d'une victime d'abus :

Pour réaliser ce document nous avons retenu la définition d'une victime telle que l'a formulée l'organisme indépendant CGPS Consulting qui avait été mandaté pour enquête interne par le mouvement des Focolari :

Une personne est reconnue comme victime dès lors que la règle normative applicable à la situation est violée et que les limites et engagements religieux et moraux ont été franchis par l'auteur, même dans les cas où la personne elle-même ne s'identifie pas comme victime ou ne souhaite pas être associée à ce statut. Par conséquent nous retenons le terme de victimes chaque fois qu'une limite légale ou morale est présumée avoir été franchie, y compris par la propre définition de ces victimes. **L'AVREF**

Note de la rédaction :

Nous remercions l'AVREF(Aide aux Victimes de dérives dans les mouvements Religieux en Europe et à leurs Familles) pour nous avoir autorisé à publier ce document inédit.

4. Jean Marc Aveline : le nouveau président de la CEF

par

Philippe Ardent

Golias, 2 avril 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/04/02/jean-marc-aveline-le-nouveau-president/>

Elle semble lointaine l'époque où *Golias* titrait : « Jean Marc Aveline : la fierté de l'épiscopat français¹. » C'était à l'occasion de l'accession au cardinalat de l'archevêque de Marseille. En effet, fin août 2022, le pape François créait vingt-et-un cardinaux, dont le Français Jean-Marc Aveline. Ce fut l'apothéose de la carrière de ce dernier, laquelle devait être couronnée par les « Rencontres Méditerranéennes » du 17 au 24 septembre 2023, dans les Bouches-du-Rhône. Mais là, ***l'affaire se solda par un fiasco***. Avec tous les évêques du coin présents, dont

certains qui faisaient tâche sur la photo de groupe. Une baptisée a interrogé le cardinal Aveline sur la présence de **di Falco** à toutes les célébrations. Réponse : « Il faut savoir passer dessus et passer à autre chose. Il faut pardonner. » Sauf que pour pardonner, il faudrait d'abord que l'intéressé reconnaisse publiquement ce qu'il a fait. C'est la condition de base. Mais que dire de **Dominique Rey**, tout heureux de montrer sa frimousse ? Aveline a freiné des quatre fers quand Antoine Hérouard (Dijon) a demandé la mitre de « Dominique » à la fin de sa visite apostolique. Et il y avait pourtant matière à plaider la révocation de *l'olibrius de Fréjus-Toulon*. Le frais cardinal ne voulait rien entendre : « Il ne faut pas humilier Dominique ! » Hérouard l'a toujours en travers de la gorge. Il faut ajouter qu'Aveline se réjouit d'avoir des hirondelles de la Divine miséricorde dans son diocèse, cette communauté tradisimatique fondée par l'abbé Loiseau avec la bénédiction de Dominique Rey. C'est donc ainsi qu'il imagine le dialogue avec les musulmans ? En les convertissant d'abord au catholicisme ? Le pape à Marseille, à qui on a fait serrer la pogne de Rey, personne n'a compris. Les discours d'Aveline possèdent une vraie profondeur, c'est un homme sensé. Mais le souci est que les actes ne suivent pas. C'est là qu'on voit la duplicité ontologique du clergé catholique. Et pendant ce temps-là, le vicaire général phocéén Manzano attend sa mitre... C'est un froid calculateur, le chancelier du diocèse qui, lui, est un homme intelligent sinon brillant ne supporte plus le triumvirat - l'archevêque et ses deux vicaires généraux - en place, surtout Manzano. Aveline ne fait plus que de la politique désormais. Et il se cherche un adjoint. En ce moment, c'est Alexis Leproux (ancien vicaire général de Paris, tricardisé

sous Aupetit) qui a le vent en poupe en Méditerranée depuis la visite papale. Aveline le souhaiterait comme auxiliaire, ce qui ne serait pas une mauvaise nouvelle en soi. Le problème est le suivant : Jean-Marc Aveline nous avait fait la promesse d'une Eglise plus fraternelle à Marseille. Or, soudain on a le sentiment de se retrouver dans un faux remake du film Borsalino, avec chapeaux mous et coups de flingues en coulisses. Franchement, on espérait mieux !

Descendant d'une lignée de Pieds-Noirs andalous arrivés en Algérie à la fin du XIXe siècle, Jean-Marc Aveline, gamin de Colomb-Béchar, oasis en bordure du Sahara et base militaire, débarque d'abord à Paris, contraint au départ avec sa famille, le 7 novembre 1962, après l'indépendance de son pays. Les parents, très croyants, sont ouvriers et finiront par déménager dans la banlieue marseillaise après une brève installation en Ile-de-France. Le décès de la sœur de Jean-Marc sera une lourde épreuve d'autant plus qu'il perdra, bien plus tard, une autre sœur avant son ordination épiscopale. Il valide un Bac C à seize ans et demi avant d'intégrer une prépa-math. C'est un tout jeune homme qui entre au séminaire de la région, basé à Avignon où il ne fait qu'un premier cycle avant de partir dans la capitale. Le petit génie se passionnera ensuite pour les grands auteurs protestants et fera sa thèse de doctorat en théologie autour de la figure de Paul Tillich. Très vite, le chantier œcuménique et le dialogue interreligieux vont passionner notre jeune prêtre ordonné par l'auxiliaire de Marseille (1984-1988), Louis Dufaux. Aveline est juste âgé de 25 ans, mais ne manque pas de capacités. Il est principalement en charge de la formation et constate alors un réel déficit en matière d'intelligence de

la foi. En 1992, il fonde l'Institut de science et théologie des religions (ISTR) de Marseille, avec la bénédiction de son archevêque Robert Coffy (1985-1995), dont il assure la direction jusqu'en 2002. Quelque part, le jeune Aveline - qui a hérité de sa crosse² - est une créature de Coffy, lequel encourage son protégé dans tout ce qu'il entreprend après l'avoir nommé partout où il le pouvait dans le diocèse. On change de registre avec Bernard Panafieu (1995-2006), grand ami de Lustiger, plutôt attiré par les chachas, et qui pousse Jean-Marc à aller donner des cours à Lyon ou à reprendre ses études à Paris. Le retour en grâce va survenir avec la nomination de Georges Pontier, autre protégé de Robert Coffy quand il était archevêque d'Albi (1874-1985). Les deux hommes vont s'entendre comme lapins en botte et Pontier en fait son vicaire général, puis son auxiliaire, alors qu'il est élu président de la CEF en 2013. Ce sera un mandat éprouvant pour l'archevêque de Marseille qui subit de plein fouet le mépris parisiano-clérical particulièrement féroce. On moque son accent, ses manières, on le dit « limité », sinon inapte à exercer la fonction. Et dans le même temps, les scandales d'abus dans l'Eglise explosent à la figure de tout le monde : affaires lyonnaises, condamnation d'André Fort (émérite d'Orléans), révélations sur les agissements d'Hervé Gaschignard aboutissant à sa démission d'évêque dans les Landes...). Pontier invite certaines victimes d'abus sexuels perpétrés dans l'Eglise à l'assemblée de Lourdes en novembre 2018. Certains évêques en reviendront choqués, mais d'autres ne lui pardonneront jamais cette initiative qui sape leur autorité sacrée. Le climat épiscopal français se dégrade de plus en plus et Georges Pontier en est affecté au point d'entretenir de gros problèmes de santé. Pendant ce

temps-là, Jean-Marc Aveline gère le diocèse d'une main de maître à la place de l'archevêque phocéén, au point de susciter des convoitises. Comme celles de Jean-Pierre Ricard, Marseillais d'origine, qui le souhaite comme successeur à Bordeaux. Il est vrai qu'Aveline, depuis 2008, est membre du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, profitant ainsi de son amitié avec l'ancien cardinal-préfet Jean-Louis Tauran (2007-2018), né à Bordeaux. Mais Aveline se plaît trop auprès de la Bonne Mère et lorsque Georges Pontier démissionne, une année après l'âge canonique afin de terminer son second mandat de président de la CEF, c'est logiquement que son fidèle second lui succède.

Les premières années sont heureuses sur la Canebière pour le nouvel évêque. Il incarne à merveille la tendance bergoglienne dans l'Eglise de France que Jean-Marie Guénois dénonce dans Le Figaro. Le journaliste y voit en effet la fin de « l'ordre » que l'Eglise est censée incarner. Les migrants, les chrétiens progressistes, les victimes d'abus c'est, à l'inverse, le « désordre ». Aveline possède son franc-parler et ne se fait pas prier pour le faire entendre. Ainsi, lors du décès de Bernard Tapie, ancien président de l'OM et escroc notoire, il déclare : « Il n'était pas un saint, loin de là ». Tout en rappelant que l'ancien protégé de Mitterrand avait « tutoyé les salons du pouvoir aussi bien que les cellules de prison ». Droit au but, l'archevêque phocéén ! Au moment de sa création cardinalice, il invite le pape pour participer à la troisième édition des « Rencontres méditerranéennes ». Une belle occasion de porter un regard plus aiguisé sur la question des flux migratoires. Le pape accepta et vint

dénoncer « l'indifférence³» face aux naufrages dramatiques, qui ont fait plus de 28 000 disparus en Méditerranée depuis 2014, selon l'Organisation internationale des migrations. Sauf que la bagatelle coûte cher, que la région apostolique Sud est loin d'être la plus riche de France, et que les sponsors n'arrivent à financer que la moitié des 2,5 millions d'euros engagés dans l'histoire. Et puis le président Macron est tenu à l'écart de l'affaire, d'autant plus que le pape argentin dit se rendre à Marseille et non pas en France, distinction que Jupiter apprécie moyennement. Du coup, Aveline peut s'asseoir sur le petit coup de main en douce de l'Etat (même s'il a, malgré tout, reçu le soutien détourné de la Région PACA⁴). A la fin de l'opération méditerranéenne, il reste un trou de 600 000 euros à combler pour le diocèse de Marseille. Et Aveline fait le tour des popotes pour réclamer de l'argent. Depuis son cardinalat, il ne bouge plus. On ne rit plus maintenant, le nom de Jean-Marc Aveline est souvent cité parmi les papabili sérieux. Ses partisans comme ses détracteurs l'affublent de surnoms - Jean XXIV, le Souverain Poussif... Est-ce que tout cela a fini par lui monter à la tête ? Notre bon Guénois se trompe dans son analyse : l'Eglise est d'abord du côté du pouvoir et c'est le pouvoir qui définit justement ce qu'est l'ordre. Mais le pouvoir change les hommes, et parfois un homme bien devient soudain « quelqu'un d'autre », simplement parce qu'on lui promet un jour qu'il gouvernera ses semblables. *L'Eglise catholique aujourd'hui n'est plus grand-chose, elle n'incarne plus aucun pouvoir réel, mais nos ecclésiastiques que nous aimons ici tant brocarder font comme si elle était encore quelque chose. C'est le spectacle*

tragique de leurs vanités en exercice qui justifie l'existence de ces pages.

Philippe Ardent

1. Cf. Alexandre Ballario, « Jean Marc Aveline : la fierté de l'épiscopat français », *Golias Hebdo* n° 737, 29 septembre-5 octobre 2022, p. 6.

5. Apathie et la casquette du Père Bugeaud

par

Golias, 26 mars 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/03/26/apathie-et-la-casquette-du-pere-bugeaud/>

« *As-tu vu la casquette, la casquette, as-tu vu la casquette du père Bugeaud ?* » La célèbre chanson du Zouave du pont de l'Alma, écrite en 1846 et qui servit d'indicateur aux émissions de Radio Alger, le journaliste Michel Apathie l'a chantée le 8 mars sur RTL. En se lançant dans l'analyse comparative de deux faits historiques documentés, il savait que ce type d'exercice est toujours casse-gueule, surtout quand on touche au nazisme, ce qui a souvent pour effet de bloquer le débat. Ça l'a été bien évidemment ce jour-là. Les historiens le manient rarement

et quand ils le font, c'est avec prudence. Mais Michel Apathie n'est pas un historien, c'est un journaliste, essayiste et chroniqueur de plateau. Il savait qu'il susciterait une polémique. Il l'a probablement cherchée pour tenter de faire voir dans l'espace public ce que de nombreux historiens ont documenté: *la sauvagerie française de la conquête algérienne*. La casquette, la casquette du père Bugeaud, l'avons-nous bien regardée, comprenons-nous ce qu'elle montre ? Elle n'est pas faite en poils de chameau, elle est tissée de massacres et d'humiliations.

Vérité de l'histoire

Que dit la vérité des faits historiques que Michel Apathie a voulu mettre en parallèle ? Le 11 juin 1844, lors de la conquête algérienne, à Debboussa dans la région du Chief, à dix-huit kilomètres au nord-ouest de Tlemcen, les hommes des commandants Canrobert et de Saint Arnaud du 8^e régiment d'infanterie de ligne, sous les ordres du général Cavaignac, assassinèrent en les enfumant dans des grottes plusieurs centaines de membres de la tribu des Bani Sebih, hommes, femmes, enfants, vieillards. Il y eut de nombreux autres massacres : sept cents victimes à Riyah, cinq cents à Aïn Merane. Le 10 juin 1944, à Oradour-sur-Glane, en Haute-Vienne, à vingt-cinq kilomètres au nord-ouest de Limoges, exactement cent ans après les crimes des grottes de Debboussa, les hommes du Sturmbannführer Adolf Diekman du 4^e régiment de la SS-Panzer de la division SS Das Reich assassinèrent 643 civils, dont toutes les femmes et tous les enfants enfumés et brûlés dans l'église. Il y eut de nombreux autres massacres : deux cents treize victimes à Tulle, cent à Mont Mouchet en Haute-Loire. Les principales

différences entre les deux situations historiques espacées d'un siècle, ce sont la couleur des uniformes et le décompte exact des personnes assassinées. Approximation française et précision allemande, casquette rouge garance contre casque à boulon feldgrau. Le général Bugeaud, gouverneur de l'Algérie, déclara à ses troupes : « ***Si ces gredins se retirent dans leurs cavernes, imitez Cavaignac aux Sbéhas ! Fumez-les à outrance comme des renards,*** » Cent ans plus tard, l'obersturmbannführer Christian Tychsen, commandant de la division Das Reich, expliqua : « ***C'est regrettable, mais c'est ainsi que l'on combat les terroristes. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre le contrôle.*** »

6. Abus, stupeur et questionnement chez les Jésuites

par

Golias, 19 mars 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/03/19/abus-stupeur-et-questionnement-chez-les-jesuites/>

La Compagnie de Jésus est une congrégation catholique masculine de clercs réguliers appelés Jésuites. Fondée par Ignace de Loyola et plusieurs fondateurs, elle sera approuvée par le pape Paul III en 1740¹. Elle s'oriente rapidement vers l'enseignement et vers une offre éducative à l'attention de jeunes socialement défavorisés ou de réfugiés. En France, quinze ensembles regroupant le primaire et le secondaire scolarisent près de 22 500 élèves. Dans le monde, 850 écoles, à l'exclusion des universités, accueillent près de 800 000 enfants. En 2014, une cellule « écoute et prévention des abus » est créée pour la province de France et des protocoles de prévention et des actions de formation ont été mis en place. 176 personnes, à ce jour, ont pris contact avec elle. *Ce 1^{er} mars 2025, une journée mémorielle pour les victimes de jésuites a été organisée à la Faculté Loyola à Paris.*

Une journée pleine d'émotions souhaitée par le P. Thierry Dobbelstein sj, Provincial d'Europe occidentale francophone EOF, et par des personnes victimes dans le cadre des parcours initiés avec la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR) en France depuis 2022 et avec Dignity en Belgique depuis 2011. *« Il était essentiel que se tienne cette étape de reconnaissance et cette démarche commune, a déclaré le P. Thierry Dobbelstein sj. Cela fait une dizaine d'années que nous recevons des témoignages et il est important que nous fassions ensemble, personnes victimes et témoins, ainsi que jésuites, mémoire des agressions subies. »* Au cours de cette journée, plusieurs victimes ont pu s'exprimer. Des temps forts de partage et d'écoute.

Les jésuites dénombrent depuis 1949 en France 139 faits d'agressions à connotation sexuelle : paroles, gestes ou rapports sexuels. 97 jésuites ont été identifiés pour des agressions sexuelles : 62 sur personnes mineures et 35 sur personnes majeures. Actuellement, en France et en Belgique, 20 jésuites concernés sont vivants (16 en France et 4 en Belgique).

7. Sortir de l'enseignement privé catholique

par

Golias, 2 avril 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/04/02/sortir-de-lenseignement-prive-catholique/>

L'association des Chrétiens pour une Église dégagée de l'école confessionnelle (Cedec) poursuit son combat depuis 1983 en faveur d'un désengagement de l'Église dans le domaine de l'enseignement privé. Une action qui prend encore plus de sens dans le contexte actuel.

Dans un communiqué du 22 mars 2025, le Cedec explique que « toutes les études sociologiques prouvent que les établissements d'enseignement catholiques sont très largement fréquentés par les classes sociales

privilégiées. Est-ce que cela correspond aux recommandations de l'Évangile ? Évidemment non. »

*On notera la justesse des questions posées : « Par ailleurs, est-il imaginable que des personnes qui revendiquent leur fidélité à l'Évangile s'enferment derrière leurs murs, celui de leurs écoles, au lieu de se mêler ardemment à l'humanité dans son ensemble ? Encore une fois non. » Tout en rappelant un élément fondamental : « Le système de l'enseignement privé sous contrat largement financé par l'État (tout en maintenant ses revendications de nature religieuse et ses prérogatives d'isolement social) obtenu par l'enseignement privé en 1959 est en contradiction flagrante avec la laïcité républicaine. La République ne devrait pas, dans le respect de la loi de 1905, continuer à financer un enseignement d'obédience religieuse, et l'Église catholique devrait veiller à se conformer aux principes cardinaux de cette République. » **Golias***

8. Communauté de l'Emmanuel : une visite apostolique très attendue

par

Golias, 26 mars 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/03/26/communaute-de-lemmanuel-une-visite-apostolique-tres-attendue/>

Depuis plus de quarante ans, Golias alerte à travers de nombreuses enquêtes et témoignages au sujet des dérives sectaires et de l'emprise spirituelle à l'œuvre dans de nombreuses communautés religieuses et charismatiques. L'une des plus importantes, la communauté de l'Emmanuel, n'échappe pas à cette tendance. Il n'a donc pas été surprenant d'apprendre, le 6 mars dernier, que le Vatican a déclenché une visite apostolique. Visite que le modérateur général de la communauté a tenté de présenter comme une volonté de la gouvernance : « Il est devenu nécessaire de revisiter nos modes de fonctionnement », explique-t-il dans un courrier adressé aux 12 000 membres de la communauté.

« Les visiteurs apostoliques seront amenés à observer et analyser la situation pastorale, administrative et financière, vérifier si la vie spirituelle, morale et communautaire est saine, écouter les responsables et des membres de la communauté, mais aussi des personnes qui travaillent avec la communauté, notamment des évêques et des témoins extérieurs. »

9. Sologne : un internat catholique d'une autre époque

par

Golias, 26 mars 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/03/26/sologne-un-internat-catholique-dune-autre-epoque/>

En Sologne, l'ouverture d'un internat catholique privé non mixte, soutenu par le milliardaire conservateur Pierre-Edouard Stérin, est prévue pour septembre 2025. Le projet de cette Académie Saint-Louis, basée au domaine de Chalès sur la commune de Nouan-le-Fuzelier, trouve sa source, selon ses promoteurs, « *dans l'éducation intégrale, telle que définie par l'Église catholique, qui considère la personne humaine tout entière : corps, esprit et âme* ». L'internat, « *réparti en différentes maisons, à l'anglaise* », autour d'un château, dans un parc d'une centaine d'hectares, doit être le premier d'une série en France. Il entend en effet ouvrir *six autres établissements de ce genre d'ici cinq ans, puis un dans chaque région, de la 6^e à la terminale*. Objectif : scolariser 15 000 élèves à l'horizon 2040.

Un élément supplémentaire de la grande croisade d'extrême droite de M. Stérin, le désormais célèbre « *projet Péricles* » visant à installer au pouvoir et à développer les forces réactionnaires d'extrême droite en France. Le *JDD* et *L'Humanité* avaient révélé en 2024 ce plan de bataille qui prévoyait 150 millions d'euros d'investissements notamment dans l'éducation. Selon les statuts de la société immobilière du domaine de Chalès consultés par l'*AFP*, deux

entités créées par Pierre-Édouard Stérin, Otium Impact France et la Foncière du Bien Commun, en ont la gestion.

Dans le Loir-et-Cher, l'annonce du démarrage à venir de ce collège-lycée d'un autre temps fait réagir. Plusieurs syndicats et partis politiques ont publié un communiqué intitulé : « L'extrême droite veut ouvrir une école en Sologne ! » « Derrière l'apparence de la doctrine sociale de l'Église, c'est en fait un projet éducatif fondé sur les valeurs traditionalistes et donc intégristes qui sera mis en place », dénoncent les auteurs du communiqué. Craignant « un endoctrinement des élèves incompatible avec les lois et règlements régissant y compris les établissements privés hors contrat ». C'est pourquoi les organisations « demandent au préfet et aux autorités de l'Éducation nationale compétentes de s'opposer à l'ouverture de tels établissements ».

Golias

10. Mémoire des victimes d'abus : des paroles et des actes !

par

Golias, 2 avril 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/04/02/memoire-des-victimes-dabus-des-paroles-et-des-actes/>

Dans un communiqué du 24 mars 2025, l'association Fraternité Victimes déplore « **le manque d'engagement concret de la part des évêques** » en faveur de la journée de mémoire et de prière pour les victimes d'abus sexuels dans l'Église du vendredi 28 mars 2025. L'organisation, qui se mobilise au service des personnes victimes de toutes violences et notamment physiques, psychiques, sexuelles ou spirituelles subies dans un contexte religieux, rappelle que cette journée avait été voulue par les évêques mais que « **60 % des diocèses n'ont pas annoncé cette journée mémorielle pour 2025** ». Parmi eux, une trentaine n'ont jamais annoncé aucune journée de mémoire sur leur site web. Nous remarquons par ailleurs que, pour certains diocèses qui annoncent la journée, il est nécessaire de chercher longuement avant de trouver des informations. Nous notons enfin que parmi les quatre évêques membres du conseil de prévention et de lutte contre la pédophilie (CPLP) un seul annonce la journée de 2025 », précise l'association. « **Nous appelons les évêques de France à une cohérence entre leurs déclarations et leurs actes** », a déclaré Mélanie Debrabant, présidente de Fraternité Victimes.

Golias

11. Suisse : l'Église en marche dans la prévention des abus sexuels

par

Golias, 26 mars 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/03/26/suisse-leglise-en-marche-dans-la-prevention-des-abus-sexuels/>

L'Église catholique suisse s'active dans la mise en œuvre de mesures concrètes en matière d'abus sexuels. Lors de la dernière assemblée plénière des évêques qui s'est tenue du 10 au 12 mars dernier, l'épiscopat a adopté un décret introduisant l'examen obligatoire d'aptitude psychologique pour les futurs agents pastoraux, l'« **assessment** ». Dès le mois d'avril, l'examen sera effectué pour les personnes ayant terminé l'année pastorale ou l'année d'introduction, ainsi que pour celles qui se trouvent en fin de formation. Puis en 2026, les étudiantes et étudiants déjà en formation seront progressivement soumis à l'« **assessment** ». La Conférence des évêques suisses a en outre adopté les statuts du futur tribunal pénal et disciplinaire canonique national. Ceux-ci seront maintenant soumis à l'approbation du Tribunal suprême de la Signature apostolique (Vatican).

Golias

12. Le dossier de La Croix : L'Église face à la pédophilie et aux abus sexuels .

- **Abus sexuels dans l'Église : décès à 94 ans de Theodore McCarrick, ancien cardinal déchu**

Le Washington Post a annoncé vendredi 4 avril le décès de Theodore E. McCarrick, ancien cardinal et ancien archevêque de Washington, à l'âge de 94 ans. Tombé en disgrâce suite à des scandales d'abus sexuels, il a été renvoyé de l'état clérical en 2019. Avant sa chute, il était une figure reconnue dans l'Église.

4 avr.

- **Médiateurs, cellules d'écoutes... Les évêques de France entérinent un processus pour les victimes majeures**

En clôture de l'Assemblée plénière des évêques à Lourdes, vendredi 4 avril, Mgr Eric de Moulins-Beaufort a dévoilé le processus d'accompagnement pour les personnes victimes de violences sexuelles à l'âge adulte. Il reposera sur des cellules d'écoute locale pour recueillir la parole des plaignants.

4 avr. **Analyse**

- **Laura Sgro, l'avocate des « naufragés » de la justice vaticane**

À 50 ans, cette Sicilienne spécialisée dans le droit de l'Église est de toutes les affaires qui agitent le Vatican. Dernièrement, elle est à l'origine de la diffusion d'une lettre des jésuites adressée aux victimes de Marko Rupnik. *La Croix* l'a rencontrée à Rome.

4 avr. **Portrait**

- **Affaire Bétharram : le collectif des victimes cherche des témoignages à travers le monde**

Le collectif des victimes de Bétharram (Pyrénées-Atlantiques) a lancé un appel international aux témoignages pour retrouver d'éventuelles victimes à l'étranger, a-t-on appris vendredi 4 avril 2025. Le communiqué a été publié en 15 langues dans les pays où la Congrégation des pères de Bétharram est implantée.

4 avr.

- **Enseignement catholique, l'effort indispensable contre les violences sexuelles**

Les évêques de France doivent choisir vendredi 4 avril le futur secrétaire général de l'enseignement catholique.

2 avr. **Éditorial**

- **Violences sexuelles : l'action de l'enseignement catholique mise en cause par des députés**

Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, a été auditionné mercredi 2 avril par la commission d'enquête parlementaire sur les violences dans les établissements scolaires. *Alors que son mandat s'achève le 31 août, son successeur sera élu ce vendredi par les évêques à Lourdes.*

2 avr. **Analyse**

- **« Dans la théologie du corps de Jean-Paul II, la violence sexuelle reste impensée »**

20 ans après le décès du pape Jean-Paul II, Francine Charoy propose une réflexion sur un héritage majeur de son pontificat, la théologie du corps. Si elle salue la puissance et l'audace de cet enseignement du pape, elle souligne aussi quelques-unes de ses limites, dont *l'oubli conséquent des violences sexuelles.*

2 avr. Tribune

- **Christophe Le Sourt, nouveau secrétaire général de la Conférence des évêques de France**

Le père Christophe Le Sourt, délégué national pour les relations avec le judaïsme, a été nommé, mercredi 2 avril, secrétaire général de la Conférence des évêques de France. Il succédera au père Hugues de Woillemont, le 1er juillet.

2 avr. Portrait

- **Vingt ans après sa mort, que reste-t-il de l'héritage de Jean-Paul II ?**

Le 2 avril 2005, le pape Jean-Paul II s'éteignait après vingt-six ans d'un pontificat hors du commun, qui a marqué toute une génération de catholiques français. Toujours vivant mais en demi-teinte, son héritage est aujourd'hui sérieusement réévalué à l'aune des révélations des violences sexuelles dans l'Église.

2 avr. Analyse

- **Violences sexuelles dans l'Église : trois ans après le rapport Sauvé, le long chemin des réformes**

En présence de près de 300 participants, dont des personnes victimes, des laïcs engagés et des évêques, l'épiscopat français a organisé, lundi 31 mars et mardi 1er avril, une session spéciale sur les mesures mises en œuvre pour lutter contre les violences sexuelles dans l'Église.

1 avr. Analyse

- **« Les catéchumènes sont un fleuve vivifiant qui coule au milieu des eaux mortes de l'Église »**

Alors que l'on observe une augmentation du nombre des catéchumènes, la question des violences sexuelles est toujours présente dans l'Église. Dans l'euphorie que provoque l'arrivée des nouveaux venus, le père Clément Barré nous rappelle l'importance de les accueillir tout en poursuivant l'effort de réforme de l'Église.

1 avr. Tribune

- **Marko Rupnik : Lourdes, Fatima... Où sont exposées les mosaïques du prêtre accusé de viols**

À Lourdes, les mosaïques de la basilique du Rosaire réalisées par Marko Rupnik ont été recouvertes d'un voile ce lundi 31 mars. Accusé de viols, d'agressions sexuelles et de violences psychologiques sur une vingtaine de personnes, ce prêtre slovène a réalisé plus de 230 œuvres, toujours exposées dans le monde.

31 mars

- **Lourdes : des mosaïques du père Marko Rupnik désormais masquées**

Des mosaïques du père Marko Rupnik, accusé de violences sexuelles, ornant la basilique du Rosaire ont été en partie recouvertes ce lundi 31 mars, a annoncé Mgr Jean-Marc Micas, évêque de Tarbes et Lourdes.

31 mars **Analyse**

- **Abus dans l'Église : du côté des victimes, des questions encore en suspens**

La Conférence des évêques de France organise une session spéciale, lundi 31 mars et mardi 1er avril, pour faire un état des lieux sur la lutte contre les violences sexuelles dans l'Église. Communautés en marge des instances, abus

spirituels, prêtre décédé... Si de nombreuses mesures ont été prises depuis la Ciase, il reste des angles morts et des questions irrésolues pour de nombreuses victimes. Exemples avec trois cas.

31 mars **Analyse**

- **Mgr Éric de Moulins-Beaufort, un « leader serviteur »**
La Conférence des évêques de France fait un état des lieux sur la lutte contre les violences sexuelles dans l'Église lors d'une session spéciale, lundi 31 mars et mardi 1er avril, dossier qui a mobilisé Mgr Éric de Moulins-Beaufort. À la tête de la CEF depuis six ans, il a renouvelé la figure de responsable de l'institution.

30 mars **Éditorial**

- **La « méthode Moulins-Beaufort », ces années où l'Église de France a changé**
Mgr Éric de Moulins-Beaufort, dont le mandat à la tête de la Conférence des évêques de France touche à sa fin, a contribué à un changement de culture sur la question des violences sexuelles dans l'Église. Entre réelles avancées et résistances, récit d'une douloureuse prise de conscience.

30 mars **Récit**

- **Les jésuites proposent une « réparation » aux victimes du prêtre Marko Rupnik**
La Compagnie de Jésus a adressé une lettre à chacune des femmes ayant dénoncé les violences psychologiques et sexuelles dont est accusé le prêtre slovène Marko Rupnik. Dans ce courrier, elle propose réparation et regrette « l'absence d'écoute et de justice ».

28 mars **Analyse**

- **Violences sexuelles dans l'Église : « La prise en charge des auteurs est essentielle à la prévention »**

La Conférence des évêques de France organise, à partir du lundi 31 mars, une session spéciale sur la lutte contre les violences sexuelles, pour revenir sur les mesures mises en œuvre depuis la publication du rapport de la Ciase en 2021. Doctorant en psychologie sur les auteurs de violences sexuelles en institution, le père Nicolas Port analyse les enjeux d'une écoute, aussi, de ces auteurs pour la prévention.

27 mars **Entretien**

- **Violences sexuelles dans l'Église : « Résistons à la tentation de tourner la page »**

Alors que le nombre de catéchumènes augmente, des catholiques peuvent avoir la tentation de « tourner la page » de la crise des violences sexuelles de l'Église. Une décision qui serait une grande erreur, explique le père Thomas Poussier. Il rappelle que le rôle de l'Église demeure de prendre soin des plus faibles.

27 mars **Tribune**

- **Laïcité, patrimoine religieux, démographie... L'Église et le gouvernement abordent des débats de société**

La réunion annuelle de l'instance de dialogue entre l'Église catholique et le gouvernement s'est déroulée, mardi 25 mars, à Matignon. Des sujets, comme la laïcité, mais aussi la crise démographique de la France ou encore le sujet épineux de la fin de vie, ont été évoqués.

26 mars **Analyse**

- **Abus sexuels dans l'Église : près de 850 victimes indemnisées depuis 2022**

Selon l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des victimes d'abus sexuels dans l'Église, au 24 mars 2025, et depuis sa création en novembre 2021, 1 580 personnes ont saisi l'institution et 852 décisions ont été rendues.

25 mars **Explication**

- **« L'organisation de l'Église n'est plus adaptée à la réalité de notre pays »**

Secrétaire général adjoint de la CEF chargé des affaires économiques, sociales et juridiques de 2018 à 2024, Ambroise Laurent considère que l'Église doit reconfigurer sa manière d'être dans la société. Il prône la réduction du nombre de diocèses et la définition de « quelques domaines essentiels pour l'annonce de l'Évangile ».

24 mars **Tribune**

- **« L'Église ne doit plus traiter les affaires de violences sexuelles comme des scandales ponctuels »**

Plusieurs membres de l'association Mémoires des violences sexuelles et abus dans les Églises défendent dans ce texte la nécessaire démarche de mémoire vis-à-vis des violences sexuelles dans l'Église. Une démarche qui permet de prendre en compte l'aspect systémique de ces violences et de respecter les victimes.

20 mars **Tribune**

- **Bétharram : un signalement pour « violences sexuelles entre élèves » survenues en 2024**

Un signalement au procureur de Pau pour « violences sexuelles entre élèves » de Beau Rameau (ex-Bétharram), qui seraient survenues fin 2024, a été effectué par les députés Violette Spillebout (Renaissance) et Paul Vannier (LFI) mardi 18 mars 2025.

18 mars

- **L'ex-Fondation abbé Pierre change de logo mais pas de combat**

Tirant les leçons des accusations d'agressions sexuelles visant l'Abbé Pierre, la Fondation Abbé Pierre a dévoilé lundi 17 mars une nouvelle identité visuelle qui efface le visage d'Henri Grouès mais réaffirme son engagement contre le mal-logement.

17 mars **Analyse**

- **Une plainte pour viols a été déposée par un deuxième ancien élève de Notre-Dame de Garaison**

Un deuxième ancien élève de l'école catholique de Notre-Dame de Garaison a porté plainte lundi 17 mars 2025 pour viols contre un surveillant de l'établissement. Le 5 mars dernier, un premier ancien élève avait porté plainte contre X pour viol et agressions sexuelles, lorsqu'il était à l'internat au début des années 1990.

17 mars

Addenda

- Affaire Bétharram : « L'Église ne doit pas être confondue avec ses criminels »

Dans une tribune publiée sur le site de La Croix le 31 mars dernier, Éric Debarbieux dénonçait une « domination masculine » ancrée et largement révélée dans l'affaire Notre-Dame de Bétharram. Pour Pierre-Vincent Guéret, il s'agit là d'une « instrumentalisation de concepts » qui corrompt la réalité.

9 avril Tribune

-« Les évêques demeurent incapables d'offrir une réponse adaptée aux victimes majeures »

À l'Assemblée plénière des évêques à Lourdes, un processus d'accompagnement pour les personnes victimes de violences sexuelles à l'âge adulte a été présenté. Pour les signataires de ce texte, dont des collectifs de défense des victimes et des avocats, la réponse reste inadaptée, et en décalage avec les recommandations de la Ciase.

9 avril Tribune

-Agressions dans l'Institution Saint-Dominique : à Neuilly-sur-Seine, des habitants entre choc et effroi.

par

Hugo Hancewicz

ACTU PARIS, 11 avril 2025

https://actu.fr/ile-de-france/neuilly-sur-seine_92051/agressions-dans-l-institution-saint-dominique-a-neuilly-sur-seine-des-habitants-entre-choc-et-effroi_62488694.html

Plusieurs plaintes pour agressions visent d'anciens employés de l'Institution Saint-Dominique à Neuilly. Aux abords de l'établissement, l'inquiétude et l'émotion sont palpables.

Selon cet auteur, « Les plaintes s'accumulent, et le climat devient de plus en plus lourd. Il est un peu plus de 13 heures, ce jeudi 10 avril 2025, et **les rires des élèves résonnent dans la cour** de l'Institution Saint-Dominique, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine). Mais aux abords de l'établissement, certains passants **regardent les lieux avec inquiétude**. Quelques jours plus tôt, une nouvelle plainte a été déposée contre un ancien membre du personnel, surnommé « le Cheval ». Il est accusé d'agression sexuelle et de violences psychologiques sur une élève mineure en 1989-1990. Décrit par plusieurs témoins comme « tortionnaire » et « pervers », l'homme avait déjà été **mis en cause dans un autre établissement catholique**, à Bétharram (Pyrénées-Atlantiques), où il exerçait comme surveillant. Après son passage dans le sud-ouest, il avait trouvé un point de chute à Neuilly-sur-Seine en tant que censeur, **un poste clé chargé de la discipline**. Cette nouvelle plainte vient s'ajouter à une série d'accusations visant plusieurs encadrants et enseignants ayant exercé dans l'établissement entre les années 1980 et 2000. Dans le quartier, certains habitants sont encore bouleversés par ces déclarations. »

-Bien noter le fait que les violences ayant eu cours au Lycée Bayen de Châlons en Champagne ne sont pas imputables à l'enseignement catholique diocésain. Elles sont tout aussi condamnables que les précédentes tant sur le plan humain que sur le plan institutionnel.

-Violences physiques, humiliations, tortures psychologiques dans le « Bétharram » breton : d'anciens élèves du collège Saint-Pierre dans le Finistère saisissent la justice .

par

Clémentine Eveno

L'Humanité, 3 avril 2025

<https://www.humanite.fr/societe/finistere/violences-physiques-humiliations-tortures-psychologiques-dans-le-betharram-breton-danciens-eleves-du-college-saint-pierre-dans-le-finistere-saisissent-la-justice>

Des anciens élèves du collège catholique Saint-Pierre (Finistère) victimes de violences dans cet établissement ont déposé, mercredi 2 avril, une cinquantaine de témoignages au parquet de Brest. Le collectif - rejoint par près de 160 personnes - espère l'ouverture d'une enquête malgré la prescription des faits.

